## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: ESS - Subvention d'équipement en faveur de Enercoop

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016 une subvention d'équipement pour un montant global de 32 500 € à la Scic Enercoop Paca,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante jointe au rapport dont le modèle type a été approuvé par délibération de la Commission Permanente.

La dépense totale correspondante, soit 32 500 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 91, nature 20421, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice par intérim du Service des Séances de l'Assemblée